Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_18-DE

monterblanc.fr

République Française
Département MORBIHAN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	23

Vote
A la majorité Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
Date de convocation
11 Décembre 2025
Date d'affichage
11 Décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Monterblanc s'est réuni salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur MOQUET Alban, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MOQUET Alban, Maire, M. SALOMON Gérard, Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle, M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme TRIONNAIRE Josiane, M. CHEVILLON Jérôme, Mme PROST Véronique, Mme CHEFDOR Sophie, M. LARCIN Ronan, M. TRENTESAUX Laurent, Mme PAITEL Marie, M. KERMORVANT Fabien, M. LE BARH Ludovic, M. GUILLERON Gérard, Mme FAVENNEC Gaëlle, M. ROBERTON Jean-Luc, Mme GOUPIL Françoise, M. LE TRIONNAIRE Anthony

Excusés ayant donné procuration : Mme ALLAIN Aurore à Mme TRIONNAIRE Josiane, Mme MOQUET Louise à M. MOQUET Alban, Mme LE VAGUERESSE Sophie à M. LE GARGASSON Gwénaël, Mme GUILBERT Marina à M. KERMORVANT Fabien, Mme GUEGANO Laurie à Mme EMERAUD-JEGOUSSE Gaëlle

A été nommée secrétaire : Mme PAITEL Marie

2025-06-18 – Délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à GMVA - Zone d'activités économiques du secteur de l'aéroport

Golfe du Morbihan–Vannes agglomération (GMVA) exerce depuis le 1er janvier 2017 la compétence développement et aménagement économique sur les zones d'activités. Ce transfert de compétence ne s'est pour autant pas accompagné de la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain en ces lieux.

C'est pourquoi, dans le respect des dispositions de l'article L. 211-2, al. 1er du code de l'urbanisme, par délibération en date du 6 février 2020, le conseil municipal a approuvé la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à GMVA sur les zones d'activités suivantes : Quatre-vents et Aéropark.

Il est rappelé que le droit de préemption urbain permet à une personne publique d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne physique ou morale dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain.

Il est proposé de compléter le périmètre défini dans la délibération du 6 février 2020, en délégant à l'agglomération l'exercice du droit de préemption sur le secteur Ui1, rue Anne-Marie LE LUHERNE, aux abords de l'aéroport, suivant le plan annexé à la présente décision. L'agglomération disposerait ainsi d'un outil d'action foncière sur ce secteur pour lui permettre d'exercer ses compétences économiques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-215601378-20251219-2025_06_18-DE

Décision

Le conseil municipal,

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L. 211-2 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2020 approuvant la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain à Golfe du Morbihan–Vannes agglomération sur la zone d'activités des Quatre-vents et Aéropark ;
Considérant que Golfe du Morbihan–Vannes agglomération exerce la compétence création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
Vu l'avis favorable des commissions urbanisme, agriculture, développement durable, ainsi que travaux, voirie et vie des quartiers, réunies le 9 décembre 2025 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

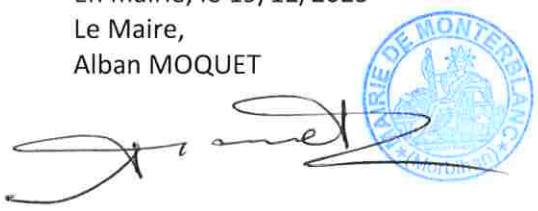
Article 1er : décide de déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à Golfe du Morbihan–Vannes agglomération sur le secteur de l'aéroport, en zone Ui1, rue Anne-Marie LE LUHERNE, suivant le plan annexé à la présente délibération ;

Article 2 : autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations
En mairie, le 19/12/2025

Le Maire,
Alban MOQUET



La Secrétaire,
Marie PAITEL